



الرئيسة La Présidente

Nouakchott, le

07 JUN 2024

انواكشوط، في

Numéro:

ARMP/Pr:

091/24

الرقم:

س ت ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 07 juin 2024, sur les recours introduits respectivement par FSE SARL et par DIRCOMA contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de la Santé, du marché de fourniture, d'installation et de mise en services des équipements médicaux des postes de santé des zones d'interventions du projet MRT- 1035 en un lot unique, objet de l'Appel d'Offres International N°002/CPMP/MS/MRT-1035/2023:

- Dit non fondés les recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAOI, aux analyses et conclusions qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Khadija BOUKA *db*

